



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION

SERVICE SPORT

Affaire suivie par : SEYRAL Florent

DIRECTION DES SOLIDARITES

N°D25DSSP76

OBJET: MISE À DISPOSITION À TITRE GRACIEUX DU LOCAL BUVETTE DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE « THÉÂTRE D'EAUX » À L'ASSOCIATION USVL 47 POUR LA SAISON ESTIVALE 2025

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2025A14DSSP en date du 13 février 2025 par laquelle le conseil communautaire a validé le POSS (Plan d'Organisation des Secours et de la Surveillance) et le règlement intérieur de la piscine intercommunale de Fumel « le Théâtre d'eaux » ;

Vu la délibération n°2025A16DSSP en date du 13 février 2025 par laquelle le conseil communautaire a validé l'appel à projets concernant la gestion de la buvette de la piscine intercommunale de Fumel ;

Considérant que l'association USVL47 est la seule structure à avoir candidaté ;

Considérant la nécessité de formaliser par convention la mise à disposition du local buvette de la piscine intercommunale de Fumel pour la saison estivale 2025 ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,**

1°) - De mettre à disposition à titre gracieux à l'association USVL47 la buvette de la piscine intercommunale de Fumel du 1^{er} juillet au 31 août 2025 de 14h00 à 18h30 ;

2°) - De formaliser toutes les modalités pratiques de mise à disposition dans la convention annexée à la présente décision ;

3°) - De signer ou d'autoriser Monsieur le 1^{er} Vice-président à signer la convention de mise à disposition.

AR Prefecture

047-200068930-20250430-D25DSSP76-AR
Reçu le 15/05/2025
Publié le 15/05/2025

En application de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 30 avril 2025



Le Président

Bidier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 15 mai 2025
Reçu en Sous-Préfecture le :
Publié ou Notifié le : 15 mai 2025

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com